

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2017

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Jean Langelier, assistant-greffier de la Ville de Saint-Pascal, que :

« Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 7 août 2017, le règlement numéro 308-2017 modifiant le règlement numéro 155-2008 concernant la circulation et le stationnement.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière et ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ».

Donné à Saint-Pascal, ce 8^e jour d'août 2017.

L'assistant-greffier,

Jean Langelier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jean Langelier, assistant-greffier de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 16 août 2017 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 8 août 2017.

L'assistant-greffier,

Jean Langelier